



- Année 2020 - Cycles de formation du Centre du Psychotrauma Montoyer -

Demande d'accréditation en cours auprès de l'INAMI et la Commission Fédérale de Médiation.

Formation 9 & 10 octobre 2020 à Bruxelles

« Recueil de la parole de l'enfant victime ou témoin de violences »

Par Mme OUNIFI

Consultante, Coordinatrice nationale projet « audition des mineur », *Police Judiciaire Fédérale-
Direction Centrale de la Police Technique et Scientifique*

Médecin responsable de la formation : Dr Nadia KADI - VAN ACKER, psychiatre.



PRESENTATION DE LA FORMATRICE

Madame OUNIFI partagera avec nous sa réflexion et sa longue expérience dans le domaine du recueil de la parole de l'enfant.

Elle est Consultante et Coordinatrice nationale du projet « Audition des mineurs », à la *Police Judiciaire Fédérale-Direction Centrale de la Police Technique et Scientifique*, en charge de la gestion stratégique, tactique et opérationnelle des réseaux TAM (Techniques auditions de mineurs témoins et/ou victimes).

La formation se veut interactive et répondra aux questionnements des différents acteurs de terrain.

◇ **PRESENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Les violences faites aux enfants sont à l'origine de troubles psychotraumatiques qui peuvent se révéler très graves marquant profondément le développement de leur personnalité. D'innombrables études scientifiques font le lien entre les violences subies (agression sexuelle, agression physique et autres maltraitances) et divers troubles psychiatriques : dépression, troubles anxieux, comportements agressifs et violents, troubles émotionnels, difficultés relationnelles, difficultés scolaires, abus de toxiques, conduites suicidaires, etc.

La prévention de ces troubles passe par le repérage précoce des violences subies. Dans ce contexte le recueil de la parole de l'enfant prend toute son importance car il est souvent le seul témoin de son vécu. Il s'agit d'une tâche complexe car l'enjeu majeur des professionnels est de déterminer si l'enfant a dit la vérité sur les allégations entendues.

De tout temps, les adultes ont eu des difficultés dans le recueil de la parole de l'enfant qui était souvent ignorée mettant à mal sa protection et sa prise en charge judiciaire. L'enfant n'avait pas le droit à la parole. On pensait et on décidait pour lui. Il était donc, inconcevable qu'il soit interrogé par un juge, un policier, un avocat. Son statut a heureusement évolué et il est parfois cité dans des affaires familiales et judiciaires. Cependant, bien que le nombre d'enfants victimes de violences ne cesse de croître, le nombre de plaintes classées sans suite reste considérable sous prétexte que les preuves ne sont pas probantes.

Le recours systématique de certains experts au syndrome d'aliénation parentale et d'allégations de maltraitance notamment de la part de la mère dans les cas de divorces conflictuels et les conflits de droit de garde remet en cause la crédibilité des enfants particulièrement en cas de violences sexuelles.

Discréditer la parole de l'enfant victime et conclure de manière erronée qu'il n'est pas agressé ou que ses propos sont peu fiables, lui porte préjudice et l'expose à subir de nouvelles violences. A contrario, les fausses allégations vont entraîner des conséquences potentiellement traumatiques chez les enfants non abusés dont l'intimité vole en éclat à la suite des différentes expertises médico-légales. Par ailleurs, accuser injustement un présumé agresseur va avoir des répercussions sur sa vie personnelle, familiale et professionnelle.

Objectifs de la formation :

- La formation proposée complète la formation des professionnels du secteur médico-psycho-social en charge de la protection des enfants. Elle vise à améliorer leurs comportements lors du recueil de la parole de l'enfant, victime ou témoin, à la recherche de la *preuve* qui permettrait une prise en charge judiciaire optimale. La fiabilité des récits recueillis va avoir des conséquences fondamentales pour la poursuite de la procédure, notamment au stade de l'enquête préliminaire.
- **Déchiffrer** le discours de l'enfant passe par la connaissance de son niveau de développement au plan psychomoteur, psychosexuel, affectif, cognitif et langagier non seulement au moment des actes qu'il aurait subi mais également au moment de leur restitution.
- **L'adulte** en charge du recueil de la parole de l'enfant doit avoir une connaissance du processus mnésique et des facteurs éventuels qui peuvent influencer la mémoire. Les connaissances actuelles sur la mémoire de l'enfant, sa suggestibilité et ses capacités développementales seront présentées et discutées.
- La technique proposée pour le recueil de la parole contient une série de questions ouvertes non suggestives qui permettent d'obtenir une plus grande quantité d'informations. La sollicitation de la mémoire libre (mémoire de rappel) qui s'inscrit plus dans la réalité des faits, augmente la fiabilité des réponses obtenues contrairement à la mémoire de reconnaissance induite par des questions suggestives.
- *A l'issue de la formation, les professionnels formés à cette technique non suggestive du recueil de la parole de l'enfant, auront une meilleure idée de ce qu'ils doivent faire sur le terrain. Ils pourront ainsi intervenir de manière plus efficace pour faire entendre la voix de l'enfant. Le travail de réseau entre les différents acteurs de terrain avec une meilleure collaboration est indispensable pour briser la loi du silence et faire diminuer le nombre de dossiers classés car c'est à partir de la sanction du crime ou du délit que peut s'opérer pour la victime un lent travail de reconstruction.*

◇ **PROGRAMME DE LA FORMATION**

Vendredi 9 octobre 2020

- 09h00 – 09h45 Présentation
- Organigramme
 - Historique
 - Section TAM (Techniques d'Audition de Mineurs victimes ou témoins d'infractions)
 - Cadre Juridique (textes de loi et dispositifs réglementaires : code d'instruction criminelle, circulaire ministérielle 16 juillet 2001, ...)
- 09h45 – 10h30 L'audition TAM
- Consensus, recommandations, approche scientifique (NICHHD, ...)
 - Le but de l'audition
 - Les 4 Piliers de l'audition
 - Les 5 Phases de l'audition
- 10h30 – 10h45 pause café**
- 10h45 – 12h30 Le développement de l'enfant (Notions utiles dans la récolte de la parole)
- Le développement Cognitif
 - Le langage et le vocabulaire
- 12h30 – 13h30 Lunch**
- 13h30 – 15h00 Le développement de l'enfant (Notions utiles dans la récolte de la parole)
- La notion des nombres (*chiffres*) pour l'enfant
 - La notion du temps pour l'enfant
- 15h30 – 15h45 pause café**
- 15h45 – 17h00 La suggestibilité chez l'enfant
- Les facteurs de suggestibilité liés à l'enfant

Samedi 10 octobre 2020

- 09h00 – 09h15 Questions / échanges avec les participants
- 09h15 – 10h00 - La suggestibilité chez l'enfant (suite)
- Les facteurs de suggestibilité liés aux questions et au contexte de l'entretien
- 10h00– 10h30 - La mémoire chez l'enfant :
- Les processus de mémoire
 - L'encodage (1ère étape de la mémorisation)
 - Le stockage (2ème étape de la mémorisation)
- 10h30 – 10h45 pause**
- 10h45 – 12h30 La mémoire chez l'enfant
- Le rappel (3ème étape de la mémorisation)
 - Les autres facteurs qui influencent la mémoire
 - Les types de mémoire
- 12h30 – 13h30 Lunch**
- 13h30 – 15h30 Type de questionnement
- Questions ouvertes
 - Questions spécifiques
 - Questions suggestives
 - Règles d'or d'un questionnement
- 15h30 – 15h45 pause café**
- 15h45 – 17h00 Clôture
- Exercices pratiques et *Références*

◇ **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- Exposés théoriques, présentation powerpoint
- Vidéos
- Echanges interactifs avec les participants
- Exercices pratiques

◇ **PUBLIC CIBLE**

Professionnels du secteur médico-psycho-social : médecins (pédopsychiatres, psychiatres, internes en psychiatrie), psychologues, juristes, médiateurs, assistants sociaux, éducateurs.

◇ **DATE et LIEU de la formation**

La formation a lieu sur deux jours (soit 14h de cours) les VENDREDI 9 et SAMEDI 10 octobre 2020.

Horaires : de 09h à 17h00.

Accueil : à partir de 08h30.

Lieu de la formation :

Centre du Psychotrauma Montoyer

1 rue Montoyer (Maison des Ailes 4ème étage / ascenseur)

1000 Bruxelles

Accès : - Métro ligne 2 et 6 (gare du midi) station TRONE, sortie « Montoyer ».

- Gare du Luxembourg.

◇ **FRAIS et MODALITES D'INSCRIPTION**

	Particulier	Prise en charge par un organisme tiers
Inscription jusqu'au 31 août :	270 €* 	320 €
Inscription à partir du 1er septembre :	300 €* 	350 €

Les tarifs comprennent : l'enseignement pédagogique, le lunch (sandwichs, boissons ...) et les pauses café.

** Une réduction de 10 % est appliquée pour les particuliers, anciens étudiants du centre ; soit 243€ et 270€.*

1. Le montant est à verser sur le compte :

BE52 3631 6842 7709

BIC : BBRUBEBB

à l'adresse de :

« Montoyer Dr Kadi psychiatre srl »

Communication :

Votre **Nom** et **Prénom** + **CM-FOR20-1009-10**

2. Nous faire parvenir un MAIL (formation@centremontoyer.be) annonçant votre paiement.

A réception des frais d'inscription, un mail confirmant votre inscription vous sera envoyé.

- **Attention : le nombre de place est limité.**

◇ **DIVERS**

- Demande d'accréditation en cours auprès de l'INAMI.
- Une attestation de présence est délivrée sous réserve de participation aux deux journées de formation.

◇ **CONDITIONS GENERALES**

a) Modifications :

- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le lieu de la formation, le déroulement ainsi que le contenu du programme, de reporter ou d'annuler la formation si par exemple le nombre de participants n'est pas atteint.
- Suite à un cas de *force majeure* (exemple : Coronavirus) le centre Montoyer ne pourra être tenu légalement responsable en cas d'annulation, de report, ou de déplacement de la formation.
- En cas d'annulation les candidats seront intégralement remboursés de leur droit d'inscription, à l'exclusion de tous autres dommages.

b) Annulation par le candidat :

Le candidat annonce son annulation par un écrit (e-mail) qui sera confirmée par retour. Un montant de 80% du montant de l'inscription est remboursé en cas d'annulation avant la date limite fixée au 10 septembre 2020, à l'exclusion de tout autre frais. Passé cette date aucun remboursement ne sera effectué, sauf accord.

c) Droits d'auteurs :

Les droits d'auteurs ne sont pas transférés aux participants et restent la propriété de leurs auteurs. *Le candidat s'interdit un usage autre que celui nécessaire dans le strict cadre de la formation. Les actions suivantes ne sont donc pas autorisées : reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou partiellement, adapter, modifier, traduire, commercialiser et diffuser à tout tiers les supports de cours sous tous formats, mis à sa disposition.*

Votre inscription confirme l'acceptation des conditions générales.

Organisation et contact

- Centre du Psychotrauma Montoyer représenté par le docteur Nadia KADI - VAN ACKER



0473 244 047



formation@centremontoyer.be

- Contact pour toute question administrative : 0473 526 975 après 17h30.